

**Concertations pour le renouvellement de la  
Stratégie de développement culturel**

Phase 3 : plan d'action

Jeudi 20 octobre de 18h à 20h – Ecole de musique de l'île d'Oléron

*"Se concerter pour compléter le plan d'actions"*

**Présent(e)s :**

**Médiathèque de Saint-Georges d'Oléron :** Francis DUBALANS, **Commune de Dolus d'Oléron :** Patrick JAMPIERRE, **Association Arcasol :** Jean-Pierre LE COQ, **Association Les Sortie de la Renarde :** Chantal THIROUANE, **Associations ATELEC, EMIO et Citalivres :** Marianne BERGERE, **Association Ecole de Musique Intercommunale de l'île d'Oléron :** Christine BASTIAN, Morgan JEZEQUEL, Geneviève MICHONNEAU, Pascal SELLIER-MARLIN

**Excusé(e)s :**

**Pays Marennes Oléron :** Alain BOMPARD, **Association Ecole de Musique Intercommunale de l'île d'Oléron :** Philippe CAUSSE

**Animation et compte-rendu :** Antoine LAMBLIN, chargé de mission culture – manifestations - Pays Marennes Oléron - [a.lamblin@marennes-oleron.com](mailto:a.lamblin@marennes-oleron.com) – 05 79 86 01 63

## Résumé

Cette réunion visait à compléter le projet de plan d'action de la stratégie de développement culturel, en comparant la [synthèse des pistes d'actions relevées au cours des précédentes réunions de concertation](#) avec le [diagnostic culturel du territoire](#) élaboré en début d'année 2015. Les participants ont ainsi pu pointer des objectifs oubliés pour répondre à des problématiques soulevées dans le diagnostic.

## Observations formulées par le groupe

### ***Préserver et transmettre l'identité patrimoniale du territoire***

Patrick Jampierre remarque que la question de l'entretien et la valorisation des marais est un sujet sur lequel les communautés de communes vont travailler, notamment du fait des risques de submersions. Antoine Lamblin explique que la valorisation des marais aura sa place dans la stratégie de développement culturel. Même si ces projets n'ont pas besoin de la stratégie de développement culturel pour exister, ils répondent notamment à des enjeux de préservation du patrimoine naturel identitaire local et méritent d'être considéré à ce titre dans la stratégie de développement culturel. De plus, le plan d'action pourrait éventuellement faciliter le développement d'actions de sensibilisation au patrimoine naturel dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle, impliquant l'intervention par exemple des acteurs de l'éducation à l'environnement fédérés autour du CPIE, en partenariat avec l'Education Nationale et les communautés de communes. Morgan Jezequel ajoute que la sensibilisation autour du rôle des dunes serait à prendre en compte au même titre.

Francis Dubalans informe de l'existence d'une exposition sur la pêche à pied à la médiathèque de Saint-Georges d'Oléron, qui peut donner lieu à l'intervention conjointe d'animateurs nature.

Jean-Pierre Le Coq s'interroge sur l'efficacité des outils juridiques pour veiller au respect du patrimoine bâti. Antoine Lamblin répond que leur mise en œuvre est partagée entre plusieurs responsabilités : le Pays est compétent pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document d'urbanisme prescripteur auquel doivent se soumettre les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), dont la compétence appartient aux communes et dans certains cas par délégation aux communautés de communes. Les attributions de permis de construire doivent donc se faire dans le respect de ces documents d'urbanisme. Pascal Sellier-Marlin ajoute que ces documents prennent en compte les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (NDR : les ZPPAUP sont remplacées par les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, dites « AVAP ») qui réglementent notamment les constructions à proximité des édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

### ***Repenser et développer la communication culturelle***

Le groupe rappelle les difficultés rencontrées pour l'affichage sur la voie publique pour communiquer sur les manifestations. Ce point avait été discuté au cours de l'état des lieux et n'avait pas encore fait l'objet de proposition d'actions.

Pascal Sellier-Marlin estime qu'il serait plus pratique d'avoir un seul et même interlocuteur sur tout le territoire pour communiquer sur les manifestations. Antoine Lamblin répond que le système de collecte des informations sur les manifestations repose aujourd'hui sur l'office de tourisme : chaque point d'accueil touristique doit collecter auprès des organisateurs les dates de manifestations, qui sont ensuite inscrites dans un agenda en ligne départemental, repris sur une vingtaine de sites web, dont celui de l'office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes. C'est cette même base de données qui sert à réaliser les brochures des manifestations éditée par l'office de tourisme et dont le Pays Marennes Oléron prépare le texte à mettre en page.

Antoine Lamblin indique que les problématiques d'affichage publicitaire et la proposition d'un seul interlocuteur seront rediscutées lors de la réunion de concertation du 3 novembre, dédiée aux questions de communication.

### **Pérenniser la diversité culturelle par la concertation et l'articulation entre les initiatives**

Pascal Sellier-Marlin pense que le fonctionnement des acteurs en réseau pourrait servir à communiquer plus largement, dès lors qu'ils feraient mutuellement circuler les informations de leurs partenaires.

Patrick Jampierre rappelle l'idée d'un poste de chargé de communication et d'affichage mutualisé entre plusieurs structures. Cette piste d'action sera portée à la connaissance du groupe qui se réunira le 3 novembre sur ces questions.

Concernant l'idée d'un régisseur partagé, Pascal Sellier-Marlin dit que l'éventuel surcoût pour les associations qui louent une salle impliquerait une aide aux associations le cas échéant.

Concernant l'idée d'une manifestation conviviale commune aux acteurs culturels du territoire, le groupe se demande si elle fonctionnerait mieux à l'échelle du pays ou à celle des communautés de communes, dans le cas où cette manifestation s'apparenterait à un grand forum des associations culturelles locales.

Concernant l'idée d'une politique tarifaire commune, voire d'un « pass' spectacles », le groupe estime que son échelle devrait être plutôt être pensée au niveau de l'ensemble du territoire, dans la mesure où les amateurs de spectacle vivant ont l'habitude de se déplacer d'une commune à l'autre.

### **Perspectives pour la suite des concertations**

Antoine Lamblin explique que suite aux réunions de concertation des 3 et 6 novembre, l'ensemble des pistes du projet de plan d'action devront être prioritaires avec les élus. C'est le résultat de ce travail qui sera présenté lors de l'instance de concertation du 26 novembre.

La suite de la démarche consistera à traduire chacune de ces pistes en actions opérationnelles, ce qui fera l'objet d'aller-retours avec chacun des acteurs susceptibles de prendre la maîtrise d'ouvrage d'actions particulières, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels potentiellement financeurs de telle ou telle action.

#### **Prochaines réunions**

- **Mardi 3 novembre** de 9h30 à 11h30 à Bourcefranc-Le Chapus, salle des fêtes le Sémaphore : **"Améliorer la communication culturelle"**
- **Vendredi 6 novembre** de 10h à 12h30 à Marennnes, Maison des Initiatives et des Services : **"Favoriser la coopération culturelle autour des lieux de lecture publique" (réunion 2)**
- **Jeudi 26 novembre** de 18h à 20h à Marennnes, Maison des Initiatives et des Services : **"Instance de concertation, présentation du plan d'action"**